



Journée d'échanges

« LA RÉGLEMENTATION DES ESPÈCES PROTÉGÉES EN ANIMATION »

Cette journée a pour objectifs de répondre à des questionnements sur la réglementation concernant les espèces manipulables en animation.

Quelles dérogations pour l'éducateur ou l'éducatrice à l'environnement concernant la capture et le relâchement d'espèces, leur détention, leur exposition, le transport éventuel, ou encore la manipulation de plumes, os, ou autres éléments trouvés au gré des animations ?

La journée sera consacrée aux échanges sur les pratiques des participants et participantes lors de leurs animations, complétée par l'intervention de trois personnes des services de l'État qui présenteront des éléments réglementaires.

Date et lieu

Le mardi 4 mars de 9h30 à 16h30

À l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 Avenue Buffon, 45100 Orléans

la liste des participants vous seront communiqués en amont pour le co-voiturage

Programme

9h30 : Accueil

10h : Partages des expériences en animation,
Mise en commun des questionnements.

12h30 : Pause repas

14h : La réglementation des espèces protégées avec Damien Hollard, OFB SD37 et David Dardon OFB SD18

L'instruction et le contenu des dérogations espèces protégées avec Matthieu Willmes, Chargé de mission Biodiversité, connaissance et expertise à la DREAL CVL

16h : Temps d'échanges

16h30 : Fin de la journée

Inscriptions

Pour participer, merci de vous inscrire ici :

[Lien formulaire](#)

Publics

Éducatrices et éducateurs à l'environnement
(20 places maximum)

Partenaires de la journée

Office Français de la Biodiversité DR CVL
DREAL Centre-Val de Loire

Repas du midi

Le repas (à votre charge) sera pris dans un restaurant à proximité.

Contact

Julien Levrat

02.54.94.62.80/06.85.30.05.05

Julien.levrat@grainecentre.org